

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 R54 Désignation d'une représentante de la Ville de Paris au sein de la Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle

Le Conseil de Paris,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 28 septembre 2021,

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Article 1 : La délibération 2021 R. 39 est abrogée.

Article 2 : Est désignée comme représentante de la Ville de Paris au sein de la Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle:

Titulaire :

- Mme Hélène BIDARD

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO